REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'OULLINS
(Département du Rhône)

AFGE 06-23

ARRETE DU MAIRE

Objet : DELEGATION DE SIGNATURE

Le Sénateur - Maire d'Oullins,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRETE

ARTICLE I

Madame Annick SOLANE, 2ème adjointe, reçoit délégation pour signer tous les actes et documents relatifs au fonctionnement des services municipaux à la place de Monsieur François-Noël BUFFET, Maire, absent pour la période du 02 mai 2006 à 0 heure au 05 mai 2006 à 24 heures.

ARTICLE II

Le Directeur Général des Services de la ville d'Oullins et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE III

Le présent arrêté sera transmis en Préfecture du Rhône et porté au registre.

ARTICLE IV

Ampliation sera transmise à l'intéressée.

Fait à Oullins le 05 avril 2006

Le Sénateur - Maire,

François-Noël BUFFET